

**Bureau du 6 décembre 2004**

**Décision n° B-2004-2735**

objet : **Fourniture de consommables informatiques - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 25 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2004-2416 en date du 13 septembre 2004, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution du marché de fourniture de consommables informatiques.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 19 novembre 2004, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise ESI Rhône-Alpes pour le marché à bons de commande d'une durée d'un an ferme reconductible trois fois une année par reconduction expresse et d'un montant annuel minimum de 150 000 HT, soit 179 400 TTC et d'un montant maximum annuel de 450 000 HT, soit 538 200 TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché pour les fournitures de consommables informatiques et tous les actes contractuels afférents avec l'entreprise ESI Rhône-Alpes pour un montant annuel minimum de 150 000 HT, soit 179 400 TTC et un montant maximum annuel de 450 000 HT, soit 538 200 TTC.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire aux budgets primitifs de la Communauté urbaine - exercices 2005 et éventuellement 2006, 2007 et 2008 - budget principal - section de fonctionnement - compte 608 400 - référentiel d'achat communautaire C6.09.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,